



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agence canadienne
du pari mutuel

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canadian Pari-Mutuel
Agency

March 18, 2020

MEMORANDUM TO:
Provincial Regulatory Bodies
The Canadian Horse Racing Industry

SUBJECT: Addition of Altrenogest, Grapiprant, and Lubabegron to the Schedule of Prohibited Drugs in the *Pari-Mutuel Betting Supervision Regulations*

In consultation with its Drug Advisory Committee, the Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA) has officially added the following drugs to section 1 of the Schedule to the *Pari-Mutuel Betting Supervision Regulations*: **Altrenogest, Grapiprant and Lubabegron**.

Altrenogest is an oral hormone that is used to keep female horses from coming into heat, and to suppress unwanted behaviours associated with heat cycles. It is also used to modify behaviour in male horses. Use in females is a legitimate therapeutic use. Use in males is not, and this use is prohibited by many jurisdictions internationally. In alignment with other jurisdictions, and through a policy decision, the CPMA will only prohibit this drug's use in male horses. Veterinarians and trainers may continue to use Altrenogest in female horses.

Grapiprant is a drug used to treat arthritis pain and inflammation in dogs. This drug is not recognized for use in horses.

Lubabegron is a drug used in cattle to reduce ammonia gas emissions. This drug is not recognized for use in horses.

Le 18 mars 2020

NOTE DE SERVICE À :
Organismes de réglementation provinciaux
L'industrie canadienne des courses de chevaux

OBJET : Adjonction des drogues Altrenogest, Grapiprant et Lubabegron à l'Annexe des drogues interdites du Règlement sur la surveillance du pari mutuel

L'ACPM, de concert avec le Comité consultatif sur les drogues, a officiellement ajouté les drogues suivantes à l'article 1 de l'annexe du *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* : **Altrenogest, Grapiprant et Lubabegron**.

Altrenogest est une hormone orale qui est utilisée pour empêcher les juments d'entrer en chaleur et pour supprimer les comportements indésirables associés aux cycles de chaleur. Il sert également à modifier le comportement des chevaux mâles. L'utilisation chez les femelles est un usage thérapeutique légitime. L'utilisation chez les mâles ne l'est pas et est interdite dans de nombreuses juridictions à l'échelle internationale. Comme le font d'autres juridictions, et par l'entremise d'une décision stratégique, l'ACPM n'interdira l'utilisation de ce médicament que chez les chevaux mâles. Les vétérinaires et entraîneurs peuvent continuer d'utiliser ce médicament chez des chevaux femelles.

Grapiprant est un médicament utilisé pour traiter la douleur et l'inflammation arthritiques chez les chiens. Ce médicament n'est pas reconnu pour être utilisé chez les chevaux.

Lubabegron est un médicament utilisé chez le bétail pour réduire les émissions de gaz ammoniac. Ce médicament n'est pas reconnu pour être utilisé chez les chevaux.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agence canadienne
du pari mutuel

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canadian Pari-Mutuel
Agency

Therefore, any detection of the above drugs, with the exception of Altrenogest in female horses, may result in a positive test.

The CPMA strongly recommends consulting a veterinarian on any decision to administer supplements or medications to a racehorse.

Testing for these drugs will begin on May 1, 2020.

Donc, toute détection de ces drogues, avec l'exception d'Altrénogest chez les chevaux femelles, pourrait causer un test positif.

L'ACPM recommande fortement de consulter un vétérinaire avant de décider d'administrer un supplément ou un médicament à un cheval de course.

Le dépistage de ces drogues commencera le 1^{er} mai 2020.

Lisa Foss

Executive Director, Canadian Pari-Mutuel Agency
Directrice exécutive, Agence canadienne du pari mutuel